



## LE THÉÂTRE DES DÉCHARGEURS SACRIFIÉ SUR L'AUTEL DU PROFIT ?



Au cœur de l'été, nous apprenions sur la page Facebook du Théâtre des Déchargeurs la volonté de son actuel directeur, Adrien Grassard, de fermer ce lieu, au motif d'une trésorerie insuffisante pour assurer l'avenir de la structure, le tout sur fond de vente des murs par l'ancien propriétaire. De théâtre, existant depuis 1979 et ayant permis l'émergence de nombreuses compagnies, le site, qui se trouve dans un secteur dont le prix au mètre carré est supérieur à 10 000€, est en passe d'être transformé en hôtel, dont on peut aisément deviner qu'à l'approche des Jeux Olympiques, sa rentabilité sera facilement assurée.

Dans cette juteuse opération immobilière, les grands gagnants sont incontestablement la holding qui a racheté les murs, ainsi que l'actuel directeur, dont on ne peut que supposer qu'il n'a pas accepté sans contrepartie que son bail, initialement de 5 ans, soit amputé de 2 années. Et qui perd sur l'autel de cette course à la spéculation ? Les 13 salarié·e·s (permanent·e·s et intermittent·e·s), auxquels s'ajoutent les très nombreux·euses salarié·e·s de la quarantaine de compagnies qui devaient être accueillies dans les mois à venir.

Le Synptac-CGT et la Fédération CGT Spectacle leur adressent tout leur soutien et demandent :

- que les contrats de travail des salarié·e·s du lieu soient honorés jusqu'au 31 décembre 2023, conformément aux plannings qui leur ont été remis ;
- que les contrats de cession des compagnies soient honorés. Cette fermeture soudaine menace les engagements conclus avec les artistes qui ont bloqué de longue date leur planning de travail pour jouer au Théâtre des Déchargeurs à la rentrée et ne pourront dans ce délai retrouver d'autres heures de travail ;
- que le ministère de la Culture s'oppose à la reconversion de cette salle telle que l'ordonnance de 1945 lui permet, ordonnance qui prévoit qu'aucune salle de spectacle ne peut être démolie ou reconvertie vers une autre activité sans l'accord du ou de la ministre, et qui fixe des procédures contraignantes en cas de cession de bail.

**Pour la défense de ce lieu d'émergence artistique, pour la défense des emplois des salarié·e·s, le Synptac-CGT et la Fédération CGT Spectacle appellent à participer au rassemblement qui aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 18h devant le Théâtre des Déchargeurs ([3 rue des Déchargeurs Paris 01, M° Châtelet](#)).**

*Paris, le 29/08/2023*